



Appel a un jugement rendu suite a une garde a vue

Par **xcaro**, le **04/04/2008** à **23:38**

en mai 2005 j'ai ete en garde a vue pendant 24heures pour outrage a agent et rebellion ainsi que menace de mort sur ma femme le jugement s'est fait en octobre 2006 dont je me suis pas rendu on m'a condamner a 3 mois d'emprisonnement ferme et amende j'ai fait appel le jugement d'appel sera en juin 2008 rnde vrais je subir obligatoirement cette peine si je prends un avocat rn j'ai un casier judiciaire vierge un bb de 18 mois un travail a temps plein rn ma femme a retirer sa plainte par lettre simple quelque jours avant le jugement d'octobre 2006 alors pourquoi m'a t'on condamner rnest ce que c'est parce que je ne me suis pas presenter rn comment faire pour eviter cette peine de prison rn merci de m'aider

Par **Jurigaby**, le **06/04/2008** à **17:50**

Bonjour.rnrn Si vous voulez mon avis, la cour d'appel va maintenir la décision car il en est presque toujours ainsi. Sauf exception, la cour d'appel n'adoucit jamais la peine.rnrn En revanche, au vu des garanties présentées, je pense que le juge d'application des peines, va vous proposer une alternative à l'emprisonnement.